

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

FABLIAUX EN PROSE

LA CHANTERELLE DE TRIGODINA

Romain Sémal, dit Trigodina, braconnier, comptait faire de belles chasses grâce à sa « chanterelle », grosse perdrix rouge qu'il tenait dans une cage pendue au mur de sa maison. — Il y a cinq ou six cents ans, lui raconte le curé, un seigneur de Peprilles avait un faucon admirablement dressé. Son voisin, le baron de Thédrac, vola l'oiseau et le fit manger à son propriétaire dans un magnifique repas auquel il l'avait invité. — « Veuille bien sur ta chanterelle », conseille le curé, en achevant son histoire.

Quinze jours plus tard, Sémal put se demander si le conseil du curé n'était pas une prophétie. Rentrant, le dimanche soir, d'une pêche aux écrevisses dans l'Ourajoux, il trouva la cage tombée sur le sol et vide. La porte en était ouverte. Une pincée de plumes, quelques poils gris aussi, semblaient-il, jonchaient la terre battue. Trigodina exhalait une douzaine de ses plus beaux jurons, mais à voix retenue. A cause de cette faculté d'entendre qu'avait le mur moyen, le braconnier avait pris l'habitude de ne donner à ses colères qu'un faible retentissement, de monologuer pour lui tout seul. Il négligea même d'envoyer à Labri le coup de pied par quoi s'apaisaient les moindres de ses propres contrariétés.

Sur son lit toujours en désordre, il se jeta et longuement examina l'affaire. Qui pouvait avoir fait le coup ? A coup sûr, pas le curé, bon prophète par hasard, au demeurant le meilleur homme du monde... Le chat des voisins ? La pincée de poils mêlée aux plumes semblait l'indiquer. Mais la cage était trop bien suspendue et la porte trop solidement accrochée pour que cette hypothèse pût être retenue... Plus Romain réfléchissait et plus solidement s'enracinait dans son esprit cette conviction : Toineton seule était capable d'une pareille méchanceté.

Elle a écouté ma conversation avec le curé, pensait-il. Le conte qu'elle a entendu lui a donné l'idée de me prendre ma perdrix, sans doute pour l'étouffer comme un pigeon. Je pourrais aller trouver le Maire, porter plainte, exiger une perquisition chez Lespoutin. On ne trouverait à coup sûr aucune trace du méfait... Et puis, il n'est pas bon de mêler l'autorité à des histoires de chanterelles, même disparues... Le mieux est d'attendre ! Patients ! Cette affaire, comme celle du faucon, aura une suite... Je ferai le nécessaire, si la malice de Toineton ne prend pas les devants...

Le surlendemain, à la nuit close, ce qui n'est guère de bonne heure après Pentecôte, nous retrouvons Sémal assis sous sa treille, savourant les vapeurs de sa pipe. Son chien couché forme un tas jaune à ses pieds. Mais, sur sa tête, la cage à chanterelle ne met plus son cube gris sur le mur.

Un peu déjeté et penché, Lespoutin sort de son logis. Marchant de guingois à la mode des loups, il

à suivre) Eug. GRANGÉ.

verser Napoléon (alors en Russie) en s'emparant du gouvernement militaire de Paris.

Il feint d'être malade, se fait transférer dans une maison de santé, s'évade avec l'abbé Lafon et le caporal Rateau. Muni de faux ordres il délivre, à la Force, les généraux Guidal et Lahorie, et leur donne le ministère et la préfecture de police.

Tout ceci dans la nuit du 22 octobre 1812.

Le coup faillit réussir. On sait avec quelle hâte les fonctionnaires impériaux, quand Malet fut démasqué, le firent juger et fusiller.

En 1904, on n'a pas oublié la réponse du conspirateur républicain, au juge qui lui demandait s'il avait des complices : — Mes complices ? La France entière et vous-même, si j'avais réussi !

Déjà aux pescosis !

Le Merle Blanc nous raconte la petite histoire suivante :

Le jour de l'ouverture de la pêche, à Faye-Billot, quatre braves hommes du pays s'étaient réunis pour aller à la pêche de grand matin.

Vers 7 heures du matin, ils avaient

Informations

Les traitements des fonctionnaires

M. Poincaré a très nettement déclaré à la Commission des Finances, au sujet des demandes faites par la Fédération des fonctionnaires, que le traitement de base majoré et porté à 8.000 francs par le gouvernement à partir du 1^{er} janvier 1928, ne pourrait pas bénéficier d'une rétroactivité qui commencerait au 1^{er} août 1926.

M. Poincaré a fait un effort considérable au point de vue des fonctionnaires, mais l'argent lui manque pour faire plus, c'est la question de l'équilibre budgétaire qui doit tout dominer. Il a donc fait savoir qu'il poserait la-dessus formellement la question de gouvernement.

Déclaration du maréchal Foch

La prochaine guerre sera une guerre mondiale et aura lieu d'ici quinze ou vingt ans. Tel est l'avertissement donné au monde entier par le maréchal Foch, dans un interview qu'il a accordé au correspondant de la « Weekly Dispatch » à Paris :

« Vous me demandez de vous parler de la prochaine guerre. Rien n'est plus facile. Prenez les conditions qui ont prévalu sur le front occidental en 1918 et amplifiez-les en y ajoutant ce que peuvent produire les nouveaux engins de destruction. Infiniment plus puissants dont nous disposons actuellement, cela vous donnera une idée de ce que sera la guerre qui surviendra au cours des quinze ou vingt prochaines années, et sur une échelle infiniment plus grande que la dernière. Car cette guerre sera une guerre mondiale. Chaque pays y participera, et au nombre des combattants il y aura non seulement les hommes, mais aussi les femmes et les enfants. »

Le maréchal Foch conclut en déclarant que « l'entente mondiale demeure la seule sauvegarde de paix. »

Les fortresses du Reich

Les experts militaires français et belges, au cours de leur voyage en Prusse orientale, ne se sont heurtés à aucun acte de mauvaise volonté de la part des autorités allemandes. Aucun incident ne s'est produit et l'attitude des populations à leur égard a été parfaitement correcte.

Ayant acquis l'assurance que les ouvrages étaient complètement détruits, les deux experts, dès leur retour à Berlin, ont informé leurs ambassadeurs respectifs et, par leur entremise, les gouvernements alliés.

Un rapport détaillé, dans quelques jours, complètera le premier procès-verbal.

La propagande allemande

Continuant l'exécution du programme de grande offensive conçu à Copenhague en mai dernier pour le rattachement de l'Autriche, l'évacuation du Rhin, le retour de Dantzig et de son couloir à l'Allemagne, le comité danois a fait partir cent ouvriers et étudiants danois pour la Rhénanie et la Ruhr. Le 22 août, un congrès journalistique germano-nordique aura lieu à Dantzig.

L'application du plan Dawes

L'office de l'agent général des paiements des réparations publie l'état des recettes et des paiements au 30 juin 1927, pour la troisième année d'application du plan Dawes.

Le total des recettes s'élève pour juin 1927 à 111.551.427,80 marks-or.

Le solde en espèces au 30 juin 1927 atteint 1.190.989.110,61 marks-or.

Les paiements de la troisième année d'application du plan pour le compte de la France sont pour juin 1927 de 51.192.479,33 marks-or, et le total global au 30 juin 1927 atteint pour la France 463.626.105,53 marks-or.

Facétie mussolinienne

Le poteau frontière numéro 22, qui marque au-dessus de Briançon la ligne de démarcation entre la France et l'Italie, a été entièrement repeint sur toutes ses faces aux couleurs italiennes.

La Sécurité générale recherche activement les auteurs de cette facétie du plus mauvais goût.

« Quand je dis que nos parlementaires n'ont pas d'imagination, j'ai tort, et je m'en accuse auprès de M. Baroin, qui vient irrévocablement de vendre l'abbé M. Cachin. M. Cachin est devenu juge enquêteur avec pouvoirs judiciaires. Il n'en bouffera pas des haricots ! Il n'y a pas de quoi pleurer. Comme on dit : « Ça, c'est du billard ! » C'est un peu comme si l'on avait refusé à M. Ruette une croix pour l'un de ses clients et qu'il ait dit à celui-ci pour le consoler : — Attendez, mon vieux, on va vous faire nommer président de la République. Comme ça je ne vois pas qui pourrait s'opposer à ce que vous fusiez grand-croix tout de suite ! » (De l'« Ouvre », — D.)

LES ÉVÉNEMENTS

Lagrande discussion sur la rupture de l'Union Nationale par le vote de la réforme Électorale. — Conflit réglé dans un esprit de sagesse et d'apaisement. — De la pluie et du beau temps.

Si l'on prenait la peine de bien définir l'objet d'une discussion avant de l'entreprendre, on s'apercevrait souvent qu'il n'y a pas matière à discussion ! — C'est Pascal, je crois, qui fait quelque part cette observation, en termes que je rapporte de mémoire...

Nous pouvons en vérifier la justesse à propos de la grande dispute qui met aux prises les « milieux politiques » de la Capitale...

Vous avez brisé l'Union Nationale en faisant voter le scrutin uninominal, s'écrient les adversaires de la réforme électorale.

C'est vous tout seuls qui avez pris la responsabilité de cette rupture en vous obstinant à maintenir un régime électoral que la volonté affirmée du pays a condamnée...

Ainsi répliquent les partisans du retour au scrutin d'arrondissement. Et ce dialogue peut durer longtemps pour n'aboutir à rien.

Personne, jusqu'ici, n'a remarqué que cette querelle est sans objet pour la simple et suffisante raison que l'Union Nationale est indépendante du système électoral. Celui-ci est une chose et celle-là en est une autre. On ne voit pas du tout quels rapports il peut y avoir entre les deux.

C'est de quoi l'on se serait aperçu tout de suite si l'on avait eu soin de définir au préalable le sujet de la discussion. C'est-à-dire l'Union Nationale.

Qu'est celle-ci ? Il n'y a pas moyen d'équivoquer. C'est l'accord fait entre des groupements d'opinions différentes qui, pour réaliser le redressement financier du pays, ont momentanément renoncé à ce qu'il y a de particulier dans leurs doctrines.

Or, la réforme électorale n'appartient en propre à aucun parti ne pouvait pas être comprise parmi ces questions que l'on consentait à ajourner. C'est une affaire qui n'a rien à voir avec le problème financier. Le scrutin uninominal groupe des partisans à droite, au centre, à gauche et à l'extrême-gauche, de même que la Proportionnelle ! Il est si vrai que la Réforme électorale n'avait pas été abandonnée pour faire l'Union Nationale que le Gouvernement lui-même — expression de cette Union — avait chargé son Ministre de l'Intérieur de préparer et de proposer un projet de loi organisant le retour au scrutin uninominal...

En le votant, on n'a rien rompu, on n'a violé aucun engagement, ni porté au pacte aucune atteinte, même légère ! Nous ne pouvons donc pas prendre au sérieux les protestations que font entendre certains modérés et conservateurs. S'ils décident de s'en aller de cette Union Nationale, — qui ne leur fut pourtant pas si défavorable — ils en auront seuls la responsabilité. Et celle-ci leur sera d'autant plus lourde qu'ils n'ont cessé de proclamer indispensable au salut du pays l'Union qu'ils sacrifient sans hésiter au dépit de n'avoir pu faire triompher leur préférence électorale !

Pour apprécier leur propre conduite, ils n'ont qu'à se demander comment ils la jugeraient si elle était le fait de leurs adversaires !

Il ne faut pas manquer de signaler les symptômes favorables à une politique d'apaisement entre les deux grandes puissances continentales de qui dépend la paix ou la guerre en Europe. C'est un devoir d'autant plus urgent que, de part et d'autre du Rhin, les nationalistes ne manquent pas de saisir toutes les occasions — et au besoin de les créer — pour exaspérer les haines et rendre impossible tout rapprochement.

L'Allemagne, après avoir affirmé qu'elle s'est conformée aux stipulations du traité de Versailles et aux exigences des puissances alliées pour la destruction des fortifications sur la frontière polonaise, admettait difficilement qu'on vérifiât ses déclarations.

C'était une contestation délicate et irritante. La presse chauvine d'Allemagne dénonçait avec fureur la méchanceté de la France et sa volonté d'humilier en toutes occasions ses anciens ennemis. Nos nationalistes à nous voyaient dans cette résistance du gouvernement allemand la preuve évidente de sa mauvaise foi.

Or, le cabinet du Reich a eu tout de même le mérite de ne pas céder à la campagne d'intimidation menée par les extrémistes de droite et il a finalement accepté les propositions des Experts Alliés de remettre le soin de cette vérification sur place à un officier français accompagné d'un officier belge.

Voici donc un conflit désagréable réglé dans un esprit de sagesse et d'apaisement.

Quand un journal ne sait comment parler à ses lecteurs « de la pluie et du beau temps », il se tire d'embaras en faisant parler les spécialistes — les seuls qui aient le droit de dire des sottises avec autorité et compétence... De la sorte, le journal ne prend la responsabilité ni des erreurs, ni des fausses prophéties.

Un rédacteur est envoyé à l'Office Météorologique où, aimablement reçu par le Directeur, il se borne à reproduire ses propos éminents et autorisés.

Ces jours derniers un de nos confrères parisiens se conforma au rite, accoutumé. Et les déclarations qui lui furent faites à l'Office Météorologique sont tout à fait conformes à l'usage. Elles consistent à traduire des « lapalissades » en termes d'altérité scientifique. Au lieu de dire, comme vous et moi, « il fait du mauvais temps sur toute la France », on dit « il y a une dépression atmosphérique ».

Grâce à ce simple changement de mots, les météorologistes peuvent se permettre de proférer les plus énormes naïvetés sans provoquer le moindre sourire.

C'est ainsi que la direction de l'Office Météorologique, après avoir constaté qu'il y a une « vaste dépression atmosphérique », ajouta sérieusement :

« Le retour au beau temps ne s'effectuera que lorsque cette dépression aura disparu... »

Nous voilà bien avancés ! Cela signifie tout simplement : le beau temps reviendra quand le mauvais temps aura disparu.

Qu'un profane parle de la sorte et l'on se rira de lui, mais tout le monde prendra au sérieux un docteur qui, pour rassurer son malade, formulera ainsi sa consultation : « Tout va bien ! Soyez tranquille, mon ami, dès que votre coryza aura disparu, vous n'aurez plus de rhume de cerveau ! »

EMILE LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LES ENFANTS S'AMUSENT

Il faut bien avouer que les parlementaires manquent d'imagination. A quelques groupes qu'ils appartiennent, leurs procédés sont les mêmes. Ils utilisent les mêmes tactiques et celui que, justement, on nomme un bon tacticien n'est qu'un petit malin qui connaît tous les trucs et tous les machins.

Quand on veut retarder le vote d'une loi, il ne s'agit que d'organiser l'obstruction : c'est-à-dire embêter le monde, ça ne change rien à rien, mais ça recule l'échéance d'une heure, d'un jour, d'une semaine.

Pour gagner deux heures, — ou plus exactement les perdre, — il suffit d'obtenir un scrutin public à la tribune. C'est un merveilleux divertissement : tandis que les honorables, un à un, se lissent pour déposer leur bulletin dans l'urne, leurs collègues les charment. (Il n'y a pas d'autre mot). Jamais une réclamation n'amusa autant des gosses ; ces messieurs sont lâchés, ils peuvent tout dire et ils peuvent tout entendre. Il leur faudrait vraiment ovoir le plus mauvais esprit pour attacher de l'importance à la plausanterie qu'ils lancent ou à la nasarde qu'ils encaissent.

Quand la gauche fait de l'obstruction, ce qui arrive, la droite proteste avec violence, déplore le temps gâché et parle des intérêts supérieurs du pays. Mais, dès qu'elle en a l'occasion, elle se dépêche de faire la même besogne, si l'on peut dire, et ce sont alors les obstructeurs de la veille qui se dressent indignés, en invoquant les intérêts non moins supérieurs de la République.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu	Cours du 1 ^{er} Juillet	Cours du 1 ^{er} Juin
Fonds d'Etat		
3 0/0	57 30	56 50
3 0/0 amortissable	67 95	67 75
3 50	93	92
5 0/0	75 75	75 65
4 0/0 1917	62 10	60 85
4 0/0 1918	61	59 70
5 0/0 1920	87 20	87 10
4 0/0 1921	86 50	86 05
6 0/0 1927 amort.	98 55	98 35
B. du Tr. 6 0/0 1922	518	518
B. du Tr. 6 0/0 1923	514	513
B. du Tr. 6 0/0 1924	514	513
B. du Tr. 5 0/0 1924	591	588
B. du Tr. 7 0/0 1926	519	519
B. du Tr. 7 0/0 1927	520	523
Caisse autonome	559	550
Crédit National		
5 0/0 1919	450	443
Obi. 500 6 0/0 1920	439	440
6 0/0 1921	490	491
Bons décon. 6 0/0 1923	496	498
— décon. 6 0/0 1924	511	505
— 6 0/0 janv. 1923	479	481
— juin 1923	470	470
— janv. 1924	470	470
Crédit Foncier		
Communes 1879		
1879	445	446
1880	460	465
1891	228	230
1892	263 50	273
1893	251	245
1906	251	257
1912	140	140
1920 lib.	367	367
1921 lib.	425	430
1922 lib.	396	396
1923	390	390
Fonciers 1879		
1879 3 0/0	474 50	475
1883 3 0/0	244	232
1885 2 60 0/0	236	238
1895 2 80 0/0	263	251
1903 3 0/0	283	279
1909 3 0/0	145	145
1913 3 1/2 0/0	270	273
1918 4 0/0	362	372
1917 4 1/2 0/0	221	220
Villes de Paris		
1865 4 0/0	783	780
1871 3 0/0	346	337
1875 4 0/0	408	405
1876	403	403
1892 2 1/2 0/0	211	203
1894-1896	200	200
1898 3 0/0	228	229
1899 3 0/0	219	220
1899 2 1/2 0/0	238 50	226
1905 2 3/4 0/0	361 50	364 10
1910 3 0/0	206	206
1910 3 0/0	205	209
1912 3 0/0	202	204 50
1919 lib.	337 50	339
1921 lib.	479	481
1922 lib.	496 50	497
Département		
1923	446	463
1924	446	460
1924 6 1/2	438	438

compare aux autres presses à grand rendement que l'on rencontre ordinairement dans les imprimeries. Et pourtant, leur rôle n'est pas uniquement d'imprimer, mais aussi de perforer, de découper en feuilles, de compter et de ranger automatiquement ces dernières en paquets uniformes.

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE

Qui publie dans son numéro du 9 juillet : « Le drame oriental et l'Égypte », par Berthe Georges-Gaulis. — « August Strindberg », par H. Daniel-Rops. — « Dans le van du vainqueur », Traduit par Mme Maurice-Denis, par Robert-Hugh Benson. — « Mes souvenirs sur l'Odéon, première direction et le théâtre Antoine (Jules Renard et Poil de Carotte. — Incendie du Théâtre-Français. Débuts d'Henry Bernstein), par Antoine. — « De Carillon-Terrace au fort de Ham », *Souvenirs sur le prince Louis-Bonaparte*, par André Mévil.

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr. L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

PLON, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro : 2 fr. 50. Spécimen gratuit.

REPRÉSENTANT

Actif, relationné, demandé par anc^{te} Maison vins fins Bordeaux. Ecr. Vve VILLARS et Fils, BORDEAUX.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

ETE 1927

Nouvelles facilités pour les voyages aux Pyrénées

En vue de faciliter les voyages d'excursion dans les Pyrénées au moyen des services d'auto-cars de la « Route des Pyrénées » organisés par la Compagnie du Midi, il sera délivré au départ de toutes les gares des réseaux d'Orléans et du Midi, à partir du 1^{er} juin et jusqu'à la cessation du fonctionnement du service automobile (26 septembre), des billets de 1^{re} et de 2^e classe à prix réduits pour rejoindre les principaux points du trajet de la Route des Pyrénées et rentrer au point de départ. La délivrance de ces billets est subordonnée à la présentation par le voyageur d'un coupon de parcours en auto-car.

Réduction : a) pour un parcours total aller et retour minimum de 400 km. (1) ou payant pour cette distance : 25 0/0 en 1^{re} classe, 20 0/0 en 2^e classe.

b) pour un parcours total aller et retour minimum de 800 km. ou payant pour cette distance : 30 0/0 en 1^{re} classe, 25 0/0 en 2^e classe.

Validité : 30 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 30 jours, moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares et stations ; l'Agence Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines et le Bureau de Renseignements, 126, Boulevard Raspail, à Paris.

ETE 1927

Facilités offertes aux touristes effectuant des circuits automobiles

En vue de développer le tourisme dans des régions desservies par des services réguliers d'auto-cars, la Compagnie d'Orléans a décidé d'accorder aux porteurs de billets aller et retour du Tarif spécial G. V. 2 et commun G. V. 102 (Voyageurs) ou de billets aller et retour pour familles nombreuses et réformés de guerre (annexe aux tarifs spéciaux communs G. V. 101-102), délivrés au départ des gares de son Réseau (1) à destination de la gare de rattachement de ces circuits, une validité supplémentaire gratuite d'un jour par circuit effectué.

Cette validité supplémentaire est portée à 8 jours pour les circuits de la Route de Bretagne, des Gorges du Tarn et de Rocamadour aux Monts du Cantal.

(1) Sauf Paris, en ce qui concerne les circuits au départ de Blois et de Tours soumis à un régime particulier.

Les gares points de départ des circuits sont les suivantes : Blois, Tours, Saumur, Angers, Argentan-sur-Creuse, La Bourboule, Le Mont-Dore, Brive, Rocamadour, Les Eyzies, Périgueux, Vannes, Pornichet, La Baule-Escoublac, Le Pouldu et Quimper.

La prolongation sera accordée, par la gare point de départ du circuit, sur production d'une attestation de l'entre-

prise de transport au voyageur qui aura effectué le circuit.

Ces dispositions sont applicables pendant la durée du fonctionnement des circuits.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL (Edition du Service d'été 1927) La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de rééditer son

Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains (Service d'été 1927).

Rappelons que ce Guide, très artistiquement présenté, contient de nombreuses photographies, ainsi que tous les renseignements indispensables aux voyages d'affaires et de tourisme.

Il est mis en vente dans les principales gares du Réseau au prix de trois francs (3 fr.) Exemplaire.

Ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 45 pour la France et 7 fr. 20 pour l'Étranger, en mandat-carte ou timbres-poste, au service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Vauhubert, à Paris (13^e).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le gérant : A. COUESLANT.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

SERVICE POSTAL - TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

HORAIRES du CIRCUIT de FIGEAC à partir du 1^{er} Juin 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	MATIN	SOIR		MATIN	SOIR
Figeac-Gare	dép. 7 ^h 5		Figeac-Gare	dép. 7 ^h 5	
Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 ^h 15	Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 ^h 15
Figeac-Gare		18 5	Figeac-Gare		18 5
Capdenac-le-Haut	7 50	17 50	Lunan	7 55	17 50
Port-de-Capdenac	8	17 35	Saint-Félix	8 10	17 35
Clayrou	8 15	17 20	Felzins	8 25	17 20
Cuzac	8 35	17 10	Lentillac	8 40	17 5
Lentillac	8 55	16 50	Cuzac	9	16 45
Felzins	9 10	16 35	Clayrou	9 10	16 25
Saint-Félix	9 25	16 20	Port-de-Capdenac	9 25	16 10
Lunan	9 40	16 5	Capdenac-le-Haut	9 40	16
Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40	Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40

Les horaires n° 1 et n° 2 seront observés alternativement. Le sens de la marche sera ainsi inversé tous les jours y compris les dimanches.

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Figeac - Capdenac-le-Haut, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	CAPDENAC-LE-HAUT	PORT-DE-CAPDENAC	CLAYROU	CUZAC	LENTILLAC	FELZINS	SAINT-FÉLIX	LUNAN	FIGEAC Bureau ou Gare
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. c. 2	Fr. c. 2 50	Fr. c. 1 75	Fr. c. 3	Fr. c. 4 75	Fr. c. 4 25	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5
CAPDENAC-LE-HAUT		1	1 75	3	4	4 75	5	5	5
PORT-DE-CAPDENAC			1 25	2 25	3 50	4 25	4 75	5	5
CLAYROU				1 25	2 25	3	3 75	5	5
CUZAC					1 25	2	2 50	4	5
LENTILLAC						1	1 50	2 75	4 25
FELZINS							1	2	3 50
SAINT-FÉLIX								1 50	3
LUNAN									1 50

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Figeac - Lunan, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	LUNAN	SAINT-FÉLIX	FELZINS	LENTILLAC	CUZAC	CLAYROU	PORT-DE-CAPDENAC	CAPDENAC-LE-HAUT	FIGEAC Bureau ou Gare
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. c. 1 50	Fr. c. 3	Fr. c. 3 50	Fr. c. 4 25	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5
LUNAN		1 50	2	2 75	4	5	5	5	5
SAINT-FÉLIX			1	1 50	2 50	3 75	4 75	5	5
FELZINS				1	2	3	4 25	4 75	5
LENTILLAC					1 25	2 25	3 1	4	5
CUZAC						1 25	2 25	3	4 75
CLAYROU							1 25	1 75	2 50
PORT-DE-CAPDENAC								1	2 50
CAPDENAC-LE-HAUT									2

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 Kilogs	0 fr. 60
3 à 5 Kilogs	1 fr.
5 à 10 Kilogs	1 fr. 50
10 à 25 Kilogs	2 fr. 25
25 à 50 Kilogs	3 fr. 50
Bicyclettes accompagnées	1 fr. en messag., suiv. poids
Voyages d'annexes	1 fr.

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA
Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les gares par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés à 1 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés à 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1^{re} vente des figures postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quinzaine ;
- 2^e réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
- 3^e vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
- 4^e réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
- 5^e émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
- 6^e paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le Bureau de Figeac pour effectuer :

- 1^{re} l'expédition et la distribution des correspondances ;
- 2^e l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
- 3^e le paiement des mandats ord. aires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats ord. aires, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
- 4^e le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
- 5^e les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;
- 6^e l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Figeac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

À titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez l'importeur quel qu'il soit qui sera nommé désigné (boulanger, boucher, épicer, mercier, etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

COMMISSIONS

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les dépôts :

- a) émission de mandats supérieurs à 500 fr. 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- b) versements et remboursements à la C. N. E. 0 fr. 10 par livret.
- c) Règlement et remplacement des livrets. 0 fr. 20 par livret.
- d) Expédition des télégrammes 0 fr. 20 par télégramme.

Bibliographie

La Fabrication des Timbres-poste

Le Larousse mensuel publie un très intéressant article sur la fabrication des timbres-poste ; nous en extrayons le passage suivant :

« Dès 1913 on s'est préoccupé de rechercher des machines pouvant effectuer entièrement et successivement toutes les opérations de la fabrication des timbres-poste. C'est ainsi que l'on est entré en rapport avec la maison Chambon qui construisit des machines spéciales ayant pour objet la confection d'un objet en une seule opération ; son directeur a étudié et construit une presse rotative qui, mise au point par le service de la fabrication, permet d'imprimer et de perforer sur du papier gommé à l'avance, en une ou plusieurs couleurs, une bande de 10 timbres-poste ou encore d'obtenir, soit des feuilles de 100 timbres, soit de grosses bobines qui, à l'aide d'un deuxième appareil sont ensuite débitées en bobinettes à l'usage des machines à affranchir et des distributeurs automatiques.

« Les presses de ce type sont des échantillons remarquables de l'ingéniosité, de la robustesse et du « fini » qui caractérisent les machines françaises. A ces qualités fondamentales il faut ajouter l'avantage de leurs dimensions réduites. Ce sont, en effet, de vrais bijoux, si on les

nière, Lydia s'aperçut qu'elle avait devant elle une passionnée d'art. Cela la rassura sur l'issue de son dessin : une âme non blasée, capable de ressentir vivement, d'être touchée par la grâce d'une mélodie ou de subir en toute puissance l'effet d'une modulation hardie, devait garder une tendance continuelle à l'enthousiasme et à la sentimentalité. En activant l'imagination de la jeune fille, en donnant un surcroît de vitalité à ses penchants d'exaltation, Mme Bordakhof était sûre de trouver en elle une alliée docile.

Comme pour confirmer les espérances que venait de concevoir la jeune femme, Geneviève lui demanda de chanter, ajoutant, en se souvenant du racontar mondain mentionné dans la lettre du docteur :

— Car je suis sûre que vous êtes musicienne, Madame.

— Je chante... un peu — dit Lydia d'un ton qui donnait à entendre qu'elle chantait beaucoup. Si vous voulez m'accompagner, j'essaierai.

Geneviève se mit au piano. La jeune femme choisit un air d'*Hérodiade*. Dès les premières paroles, Mme Aubert fut saisie par l'incomparable maîtrise de cette voix chaude et vibrante ; durant tout le morceau, elle fut sous le charme, créant le décor, évoquant les harmonies d'un orchestre nourri, vivant avec intensité la scène chantée.

Quand ce fut terminé, Geneviève eut précisément un de ces dans

d'enthousiasme bien propre à confirmer Mme Bordakhof dans sa façon de la juger. Profitant d'une expérience récente, la nouvelle venue répondit avec réserve aux félicitations de la jeune fille et, malgré les instances de cette dernière, elle refusa de chanter autre chose, prétextant la fatigue du voyage. Elle voulait éveiller la curiosité des deux provinciales et aviver leur désir de l'entendre de nouveau.

Après un regard sur la pendule, elle se retira. Sur le seuil, comme les dames Aubert, encore sous l'impression de son chant, renouvelaient leurs compliments, elle se tourna vers Geneviève et lui dit :

— Puisque cela ne vous ennuit pas de m'accompagner, vous recommencerez. Je vous prêterai mes partitions ; puis nous déchiffrerons ensemble un tas de choses inédites de compositeurs plus ou moins connus. J'ai deux romances signées Jacques de Sime qui vous raviront. Connaissez-vous Jacques de Sime ?

Elle demanda cela brusquement, sous l'empire d'une préoccupation dominante. A peine eut-elle formulé la question qu'elle s'en repentait. Après la réponse négative de Geneviève, voulant atténuer ce que ce nom, jeté au milieu d'une conversation banale, pouvait offrir d'imprévu ou de bizarre, elle cita divers compositeurs pour détourner l'attention de celui dont elle avait d'abord parlé. Quand elle eut avoué qu'elle n'avait jamais vu Jacques de Sime, elle monta chez elle.

III
UN MYSTÈRE

Lorsque leur pensionnaire se fut retirée, Mme et Mlle Aubert conversèrent quelques minutes. La vieille dame loua l'étranger et ses manières affables. Geneviève, cette fois, écouta sa tante sans la contredire ; elle lui fit seulement observer que Mme Bordakhof, par cent questions, s'était mise au courant de leurs habitudes, de leurs opinions, de leurs relations, et de leur passé, tandis qu'elle-même n'avait rien dit le concernant.

— Elle n'y a pas songé — dit Mme Aubert, disposée à tout concilier — ou bien nous ne lui en aurons pas fourni l'occasion. Je ne crois pas qu'il y ait là préméditation de sa part.

— Je ne le crois pas non plus — dit Geneviève toute au souvenir d'*Hérodiade*. Si notre pensionnaire nous réserve des déceptions, ce ne sera pas au sujet de sa voix. Quel organe superbe !

Elles échangèrent encore quelques mots, puis Mme Aubert gagna sa chambre.

Geneviève resta seule. Elle sentit qu'elle ne pourrait pas dormir. Sous l'impression vivace et inaccoutumée de ce chant, elle avait la fièvre. La mélodie la hantait avec une persistance énervante.

Au premier étage, les moindres bruits avaient cessé ; la maison entière semblait profondément endormie.

Mlle Aubert ouvrit la fenêtre du

salon qui donnait sur le jardin ; elle s'accouda sur l'appui et tendit son front brûlant à la fraîcheur de la nuit.

Argentées par les clartés de la lune, les pelouses du jardin dévalaient jusqu'à la rivière. Là, une brume dense donnait aux lointains un effacement de rêve. Dans le ciel sans nuages, traversé seulement par des vols fantasmagoriques de mouches, les étoiles s'épanouissaient en radiations tremblantes, tandis que les roses, perlées de rosée, exhalaient leurs parfums. Et, avec la mélodie bergamote qui charmait encore la jeune fille, c'était une chose délicieuse que cette nuit calme et pure de printemps.

Geneviève ne put résister au désir d'en jouir plus librement. Elle éteignit toute lumière et, doucement, avec précaution pour ne réveiller personne, elle ouvrit la porte du salon qui donnait, par un perron de trois marches, accès au jardin. Elle marcha sur la pelouse pour ne pas faire crier le gravier et arriva ainsi au bord de la rivière.

Elle s'arrêta sous le bosquet de saules, à l'endroit où Mme Aubert projetait d'élever une terrasse. Le lieu, en effet, était bien choisi : de là, l'œil embrassait, à travers les prairies semées de bouquets d'arbres, piquées de touffes de juncs et de roseaux, toutes les sinuosités de la capricieuse rivière. L'eau coulait avec un bruissement de moire froissée, si claire, si limpide qu'au jour on y

voyait filer les truites diaphanes, se cachant dans le sable de la rivière à la moindre alerte, et trahies seulement par un petit nuage de vase qu'emportait et dissipait le courant.

Assise sur un banc moussu, Gene